

Commune de NIEDERENTZEN

Bulletin d'information Juillet 2014

MOT DU MAIRE

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

La période des vacances vient déjà de commencer pour beaucoup d'entre vous. C'est d'abord la recherche d'un moment de détente, de repos et de divertissement. C'est aussi l'occasion de se retrouver en famille, de partager des moments avec ses amis ou de partir à la découverte de nouveaux horizons.

Vos élus sont également en congé pour certains, mais vous pouvez les rencontrer dans le village, prêts à aider notre agent municipal dans ses missions : notre commune s'agrandit d'espaces verts, s'embellit de massifs floraux et tout cela nécessite un suivi constant et quotidien. Pour cet été, nous n'avons pu engager que quatre jeunes sur les neuf demandes reçues. Ils aideront à l'entretien de notre village et nous leur confierons quelques travaux de débroussaillage, voire de peinture.

L'équipe du nouveau conseil s'implique avec beaucoup de conviction dans ses fonctions et responsabilités ; elle est solidaire et complémentaire : j'en suis fier.

Nous nous référons régulièrement au programme de la campagne électorale pour répondre à vos attentes et à vos demandes ... mais nous sommes confrontés au nerf de la guerre : les finances.

A la rentrée scolaire, nos élèves vont devoir s'adapter à de nouveaux rythmes scolaires qu'un décret ministériel nous a imposés et sur lequel nous aurions volontiers fait l'impasse.

Ne prenant en compte que l'intérêt de vos enfants, l'équipe pédagogique a certainement choisi le meilleur compromis dans la répartition horaire de la semaine.

Je vous encourage à consulter régulièrement notre site internet www.niederentzen.fr qui est un outil indispensable aujourd'hui pour vous communiquer les « instantanés » et les informations de dernière minute.

Je terminerai mon propos en remerciant tous ceux qui m'ont apporté leur soutien et leur réconfort dans le malheur qui a récemment bouleversé ma vie et celle de toute ma famille.

Bon été à tous !

Votre maire

Du côté du Conseil Municipal

Les principales informations à retenir

Séance du 7 avril 2014

DELEGATION DE COMPETENCES CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire expose les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale le conseil municipal a décidé de déléguer au maire pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- ❖ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 10 000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ d'intenter d'une manière générale au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et notamment lorsque ces actions concernent les décisions prises par le maire en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal y compris les cas où la responsabilité pécuniaire de la commune serait mise en cause,
- ❖ décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- ❖ passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes,
- ❖ créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- ❖ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- ❖ décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €,
- ❖ exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sur les secteurs et tels qu'ils figurent au plan de zonage du PLU ci annexé à savoir :

- Zones urbaines (UC ; UA ; AUa1)

- Zones d'urbanisation future AU (entre la rue de la Chapelle et route de Rouffach et à l'arrière de la mairie jusqu'au ban d'Oberentzen

- AUb5 (près circuit Rinaldi)

Lorsque le maire titulaire de la délégation est en conflit d'intérêt, le conseil municipal récupère la compétence et délibère sur ladite affaire.

Conformément à l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Les décisions prises par le Maire, dans le cadre d'une délégation du conseil municipal, sont soumises aux mêmes règles que les délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets :

- le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;
- le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS

Le Conseil Municipal a décidé :

❖ De fixer, à compter du 28 mars 2014, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- Indemnité du maire : 17 % de l'indice brut 1015, conformément au barème fixé par l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Indemnité des adjoints : 6,6 % de l'indice brut 1015, conformément au barème fixé par l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ D'appliquer la revalorisation automatique des indemnités de fonction du maire et des adjoints et de leur octroyer celles-ci pour toute la durée du mandat avec effet au 28 mars 2014, date à laquelle ils ont pris leur fonction.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 19/03/2008.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

M. Jean-Pierre WIDMER a été reconduit dans ses fonctions de correspondant défense.

ACHAT GIROBROYEUR ET ROTOVATOR : VALIDATION DEVIS

Le conseil municipal a validé l'achat du matériel suivant :

- Rotobroyeur BERTI TYPE MINI115 à 1 900 euros HT soit 2 280 euros TTC

- Rotovator MAJAR TUPE RMPA 120 à 2 090 euros HT soit 2 508 euros TTC

CHASSE LOTS N° 2 ET 3 : FIN DE STATUT DE PERMISSIONNAIRE DE M.GISSELBRECHT ET AGREMENT GARDE CHASSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prends acte de la fin du statut de Monsieur Claude GISSELBRECHT comme permissionnaire et donne un avis favorable à la nomination de Monsieur Claude GISSELBRECHT comme garde-chasse privé sur les lots n° 2 et 3.

Séance du 26 mai 2014

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Le Maire n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SAISONNIERS

Le Maire propose au Conseil de l'autoriser à recruter pour l'entretien des espaces verts, l'arrosage des fleurs, etc, des agents non titulaires à temps non complet (à raison de 20 h par semaine) sur une période de quinze jours à trois semaines pour exercer les fonctions d'aide à l'agent technique dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter quatre agents non titulaires correspondants au grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe pour une durée de travail de 20 heures/semaine.

La rémunération s'effectuera par référence à l'indice brut 330.

Vu le grand nombre de demandes, les candidats seront sélectionnés par tirage au sort.

CESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE LAENDER

Le Conseil Municipal décide d'intégrer la totalité de la voirie du lotissement « LAENDER », à savoir 6785 m², dans le domaine public communal et donne mandat au maire pour signer l'acte de cession à l'euro symbolique des parcelles section 32 n°131, 133, 401 et 468 d'une superficie totale de 6785 m² et fixe la nouvelle voirie communale à 5415 m.

REFECTION RUE DE L'ILL ET RUE DU NOYER

Le Conseil Municipal valide le lancement de la réfection de la rue de l'Ill et de la rue du Noyer, décide de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de réfection des rues de l'Ill et du Noyer à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin aux conditions financières fixées par le Conseil Communautaire du 11 mars 2009 et autorise le maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir et tous les documents y relatifs.

ONF- APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2015

Le Conseil Municipal valide l'état d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2015 à savoir : coupes irrégulières parcelles 14, 15 et 20.

ASSOCIATION FONCIERE – RENOUELEMENT DU BUREAU

L'arrêté préfectoral portant composition du Bureau de l'Association Foncière arrive à expiration le 24 juillet 2014. La composition du bureau dont le nombre de membres est fixé par le Préfet est désignée par moitié par la Chambre d'Agriculture et par moitié par le Conseil Municipal.

La Chambre d'Agriculture a désigné pour siéger au sein du Bureau les propriétaires suivants :

TITULAIRES

- M. Bernard FINGER
- M. Jean-Paul FEST
- M. Daniel RITTIMANN

SUPPLEANTS

- M. André BORDMANN
- M. Denis LEIBEL

Les propriétaires suivants ont été désignés par le Conseil Municipal :

TITULAIRES

- M. Christian SCHMITT
- Mme Christia JAEGY
- M. Joseph DOLL

SUPPLEANTS

- MME Suzanne FEST
- Mme Denise BORDMANN



Manifestations

8 mai 1945

C'est la veille du 8 mai que les anciens combattants et les élus de Niederentzen et Oberentzen ont rendu hommage aux victimes de la Seconde Guerre mondiale.

À l'issue de la messe, autour du monument aux morts, se sont retrouvés les porte-drapeaux, les membres de l'Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air, mais aussi ceux de l'Union nationale des combattants, une délégation des militaires du Quartier DIO de Meyenheim et du 152^{ème} Régiment d'Infanterie de Colmar.

C'est le porte-drapeau de l'UNC de Niederentzen-Oberentzen, Jean-Marie Gutleben, qui s'est vu remettre la Croix du combattant de la Guerre d'Algérie.

La cérémonie a été rehaussée par l'Harmonie intercommunale. Après la messe et le dépôt de gerbe, le verre de l'amitié et de la fraternité fut servi aux personnes présentes.



Marché aux puces Organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Niederentzen

Le 15^{ème} marché aux puces du Jeudi de l'Ascension a connu un fort succès... Jamais autant d'exposants réunis et un temps plutôt agréable !

Un grand merci à tous les bénévoles, les pompiers et leurs familles !



Les 30 ans de l'Écomusée

A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'Écomusée, un cortège composé d'attelages de bœufs, de chevaux et d'un tracteur de collection, accompagné par les bénévoles en



costume a parcouru 30 km jusqu'à Ungersheim – les 30 km symbolisant les 30 ans de l'Écomusée – en traversant les communes de Sundhoffen, Logelheim, Niederhergheim, Oberhergheim, Biltzheim, Niederentzen, Oberentzen, Réguisheim et Ungersheim. A l'arrivée dans notre village, nombreux étaient petits et grands à les accueillir.

Travaux

Autour de l'autoroute !

Comme vous avez pu le remarquer, l'important chantier de la réalisation de l'échangeur entre l'A 35 et la RD 18bis a débuté.

Les travaux ont commencé côté ouest de l'autoroute A35 avec l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection entre la RD 18bis et la RD 201.

Les travaux se poursuivront ensuite côté est avec l'aménagement d'un second carrefour giratoire, à l'intersection entre la RD 18bis et la RD 201. Le chantier se terminera par la réalisation des 4 bretelles sur l'A 35. La mise en service de cet échangeur est prévue fin 2015 – début 2016. En parallèle à la création de l'échangeur, des travaux de sécurisation de la route seront réalisés.



Réfection de la rue de la Gare

Inscrite au programme électoral, la réfection de la rue de la Gare a été réalisée début mai.

Aux abords de l'école

L'aménagement autour de l'Ecole Primaire « Aux Quatre Vents » a bien avancé, grâce à notre ouvrier communal et son imagination débordante !



Informations diverses



Une fois de plus, nos citoyens ont dû se rendre aux urnes dimanche 25 mai à l'occasion des élections Européennes.

Elles ont donné aux électeurs la possibilité d'influer sur le cours de l'Union Européenne en désignant 751 députés au Parlement européen, qui représenteront leurs intérêts au cours des cinq prochaines années.

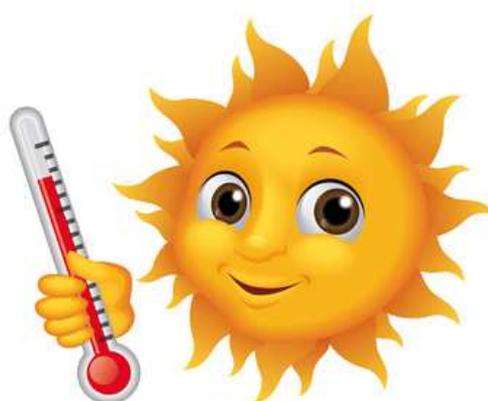


Principaux résultats pour notre commune

INSCRITS 424	ABSTENTIONS 204 (48.11%)	VOTANTS 220 (51.89%)	BLANCS ET NULS 8 (1.9%)	EXPRIMES 212 (50%)
Front National Florian PHILIPPOT 36.32 %	UMP Nadine MORANO 23.58 %	Union du Centre Nathalie GRIESBECK 11.32 %	Union de la Gauche Edouard MARTIN 6.6 %	Europe Ecologie Sandrine BELIER 6.6 %

Plan canicule

Dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence canicule, chaque commune dispose d'un registre nominatif permettant au maire de recueillir les informations relatives à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes isolées les plus fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans et personnes handicapées), afin de faciliter l'intervention, le cas échéant des services sociaux et sanitaires. L'inscription sur le registre se fait à la demande de la personne et/ou de ses proches, au secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture. Des brochures d'information traitant de la prévention et des risques liés à la canicule sont disponibles à la mairie.



Répartition des classes : Année scolaire 2014 – 2015

La rentrée des classes aura lieu le mardi 2 septembre 2014.

NIEDERENTZEN

Petits	Madame ANTONY
CE2	Monsieur CASTEIGTS
CM2	Madame BOMBENGER

OBERENTZEN

Moyens/Grands	Madame BRENDLE
CM1/CM2	Monsieur BRENDLE/Madame COMEAU

BILTZHEIM

CP	Monsieur BERNAUD
CP/CE1	Madame DILLIG/Madame COMEAU

OBERHERGHEIM

Petits/Moyens	Mme CARON
Petits/Grands	Mme FOSSAERT
Moyens bilingues	
CE1 /CE2	M. MANN
CE2/CM1	Mme BALLY



Accueil périscolaire NID'AIR

Nous recherchons pour la rentrée de septembre 2014, une personne motivée et dynamique pour nous aider dans l'encadrement des enfants du périscolaire de 11h45 à 14h.

Diplôme : diplômé (BAFA, CAP Petite Enfance) et non-diplômé acceptés.

Horaires : environ 8 à 10h/semaine.

Merci d'envoyer CV et lettre de motivation à :

Association IMAGINE, Gaëlle BEYL, 11 rue des Herbes, 68127 NIEDERHERGHEIM

Déjections canines

Nous rappelons aux propriétaires de chiens, que les déjections de leur animal de compagnie doivent être enlevées et non rester sur les trottoirs, les espaces verts ou les berges de l'III, comme nous le constatons malheureusement trop fréquemment.

Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus "un gêneur" pour les autres.

Vous aimez votre chien ?

C'est grâce à votre comportement qu'il sera accepté.



Les manifestations de l'été

6 juillet

Grepel-tournoi organisé par l'ASON
Stade Gérard Martin à OBERENTZEN



24 juillet

Don du sang
Salle du Temps Libre de Niederentzen

31 août

Randonnée cycliste organisée par la CCCHR et l'Essor du Rhin



Anniversaires

Juillet

BILGER Lucien 78 ans
WELCKER Marcel 76 ans
DINTERICH Marie-Rose 72 ans

Août

BOLL Maurice 71 ans
FREUDENREICH Jean-Jacques 71 ans

Septembre

WEISS Eugène 78 ans
JAEGY Marguerite 77 ANS



Tonic Club de Niederentzen

A partir du 9 septembre 2014, le Tonic – club proposera son cours de Gym step stretching le mardi soir de 20H à 21H30 en alternance avec Claudie et Eléonore, les animatrices.

Cotisation : 85 € de septembre à fin Juin
Pas de cours pendant les congés scolaires.

Renseignements complémentaires
auprès de Sylvie WECK
Au 06 77 55 03 94



Sortie du Tonic Club le 24 juin 2014

Mairie

14 rue Principale 68127 NIEDERENTZEN
Tél. : 03 89 49 45 52 - Fax : 03 89 49 93 07
Mél : mairie@niederentzen.fr
Site Internet : www.niederentzen.fr

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi : 15h00 à 17h30
Mardi-Mercredi-Vendredi : 10h00 à 12h00
Jeudi : 15h00 à 18h30

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 15 juillet au vendredi 30 juillet inclus
Durant cette période, une permanence sera assurée par le maire et les adjoints, le mardi de 10h00 à 11h00 et le jeudi de 17h00 à 18h30.

~ PARENTHÈSE ~



Au Conseil Municipal, on a aussi des athlètes !

Les foulées de l'Association Schizo Espoir de Rouffach ont eu lieu le 17 mai dernier. Plus de 300 participants sont venus soutenir les organisateurs bénévoles dans cette noble tâche.

Entre la marche, la marche nordique, les foulées des enfants et la course des sportifs, qui a réuni près d'une centaine de concurrents, il n'y avait que l'embarras du choix !

Une petite équipe de votre Conseil Municipal a pris part à cette manifestation : Valérie CHARMONT, Olivier KLAR, Antoine ALBRECQ et Jean-Michel FINGER étaient au départ de la course de 6 km...

La participation de 5€, versée à l'inscription, servira aux chercheurs de l'INSERM à poursuivre leurs recherches dans la lutte contre la schizophrénie, qui touche 1 % de la population française.

Bravo à eux !

Foulées de Schizo Espoir

Mobilisons nous
pour la santé mentale !

Course 6 km - 14 h
Marche Nordique - 15 h
Marche 6 km et 3 km - 15 h 15
Foulée des enfants - 15 h 45

Initiation Marche Nordique
14 h 30



organisées par :

SCHIZO ESPOIR
en partenariat
avec le Centre
Hospitalier de
Rouffach

SAMEDI
17 MAI
2014
ROUFFACH
Centre Hospitalier

Droits d'inscription : 5€/1€ pour les 11 à 18 ans et les soignés

LES DROITS D'INSCRIPTION CONTRIBUERONT À LUTTER
CONTRE LA SCHIZOPHRÉNIE ET LES MALADIES PSYCHIQUES

Contacts/renseignements: 06 81 22 96 03 ou 06 81 10 99 68 - schizo-espoir@hotmail.fr



Si vous ne le saviez pas...

Quelques sportifs en herbe font leur jogging quotidien le long des berges de l'Ill. N'hésitez pas à vous joindre à eux, afin de partager un moment agréable !



RHIN • VIGNOLE • GRAND BALLON

- L'Espace Info Energie, un service de proximité, à votre disposition et...gratuitement !

Vous souhaitez construire, engager des travaux de chauffage, rénover votre maison tout en faisant des économies d'énergie... pas toujours simple de savoir par quoi commencer ou comment faire !

Votre conseillère de l'Espace **INFO ENERGIE** du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon vous propose d'étudier ensemble votre projet de construction, rénovation ou énergies renouvelables, pour vous permettre d'avoir des solutions concrètes et de connaître les aides octroyées. **Ce conseil est neutre et gratuit.**

Pour plus d'informations ou pour prendre RDV:
Espace Info Energie du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon
Espace du Florival, 3^{ème} étage
170, rue de la République 68500 Guebwiller
Tél : 06.83.03.89.22
eie@rhin-vignoble-grandballon.fr



- Le défi des familles à énergie positive

La saison dernière, près de 100 personnes ont économisé 19% d'énergie ! Vous aussi venez relever le défi !

Il consiste à atteindre par équipe un objectif commun d'au moins 8% d'économies d'énergie à la maison simplement par des éco-gestes au quotidien, soit 200€/an en moyenne de réduction sur les factures d'énergie !

De façon conviviale, vous apprendrez toutes les astuces au quotidien pour réduire vos consommations d'énergie, vous serez invités à des événements réunissant toutes les familles à énergie positive. La conseillère Espace Info Énergie vous aidera et vous fournira tous les outils pour réussir le défi à la maison.

Durée du défi : de Novembre 2014 à Mars 2015.

Curieux ? Intéressé ? Motivé ? Alors parlez-en autour de vous (familles, collègues, amis, voisins, équipe de sport, etc.) et contactez-nous pour vous inscrire avant fin octobre 2014 :

Espace Info Energie - 06.83.03.89.22 - eie@rhin-vignoble-grandballon.fr
<http://alsace.familles-a-energie-positive.fr/>



**de retour
d'une activité
de plein air;**



en VTT,



pique-nique
ou cueillette,



jeux de plein air...

**un examen
de tout le corps
s'impose :**

(sans oublier les zones de peau humide)



- > La piqûre de la tique est indolore.
- > Aucun produit répulsif contre les tiques n'est efficace à 100%.
- > Privilégier les vêtements clairs et couvrants
- > Vous trouverez un tire tique en pharmacie et en parapharmacie



**la tique,
une menace
à ne pas prendre
à la légère !**



**action contre la tique
et les maladies qu'elle transmet**

www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr

**action contre la tique
et les maladies qu'elle transmet**

www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr



**la tique,
? questions réponses !**

**Pourquoi se méfier
de la tique ?**

Les tiques sont des vecteurs très importants de maladies en médecine humaine et vétérinaire. Hématophages, elles se nourrissent de sang et vivent aux dépens des animaux et parfois des êtres humains. C'est lors de leur "repas" sanguin qu'elles peuvent transmettre une variété importante de germes. En Alsace, la borréliose de Lyme (ou maladie de Lyme) est actuellement la plus préoccupante (environ 3000 cas par an).

**A quoi ressemble
une tique ?**

La tique, dont les variétés sont très nombreuses est un acarien visible à l'œil nu mais de très petite taille. En Alsace, c'est l'espèce *Ixodes ricinus* que l'on rencontre. La croissance passe par 3 stades :
la larve / 0,5 mm (après éclosion de l'oeuf)
la nymphe / 1 mm
l'adulte / 3 mm mâle ou femelle.
 Elle peut piquer à tous les stades.

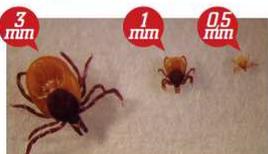


Photo : N. Boulanger, Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Où rencontre-t-on la tique ?

Les tiques vivent dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus et les prairies. On en trouve aussi dans les parcs des villes (espaces verts) et dans les jardins. Leur densité varie à la fois avec le degré d'humidité, de la couverture végétale et avec l'abondance de la faune sauvage.

Comment vit la tique ?

Pour se développer et passer d'un stade à l'autre (larve, nymphe, adulte), la tique a besoin d'un repas sanguin qui peut durer plusieurs jours. Son activité de croissance est maximale au printemps et au début de l'automne.

**Comment la tique
s'accroche-t-elle à l'homme
(ou à l'animal) ?**

La tique repère sa cible (rongeurs, cervidés, oiseaux... le promeneur) postée sur des herbes ou dans le tapis végétal (feuilles mortes), puis attirée par les mouvements, la chaleur ou le gaz carbonique émis par l'animal ou l'homme, elle s'accroche sur lui. Elle cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (plis des genoux, aisselles, organes génitaux, cuir chevelu...). La partie avant de la tique comporte un rostre qu'elle enfonce dans la peau. Ce rostre est hérissé d'épines permettant à la tique de rester fixée dans la peau.



**Peut-on éviter le risque
de piqûre de tique ?**

Si possible, rester sur les grands chemins et porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade. **Mais attention !** Des vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en dessous. De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne protège pas totalement d'une piqûre (aucun produit n'est efficace à 100%).

**Comment repérer
une tique sur son corps ?**

Il est impératif au retour d'une promenade en zone à risque de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris. On peut déjà au cours de la promenade, la repérer sur ses vêtements, ou la sentir progresser sur sa peau. Comme elle n'a pas encore eu le temps de se fixer, il est très facile de l'enlever.

Comment enlever la tique ?

Cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire tique ou d'une pince fine. Il est inutile d'appliquer au préalable de l'alcool, de l'huile, de l'éther ou tout autre produit pour l'enlever.

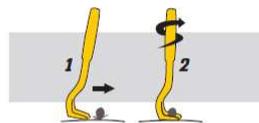
IMPORTANT...

- Plus la tique reste fixée longtemps, plus le risque de transmission de maladie augmente.
- S'inspecter minutieusement tout le corps au retour de chaque promenade.
- Enlever la tique le plus précocement possible est primordial.
- Désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains

Extraction au tire tique

- 1 Insérer la tique dans la fente du tire tique
- 2 Tourner lentement sans tirer jusqu'à ce que la tique se décroche.

C'est un procédé rapide et indolore permettant de retirer la tique en toute sécurité. Ensuite, il faut désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains.

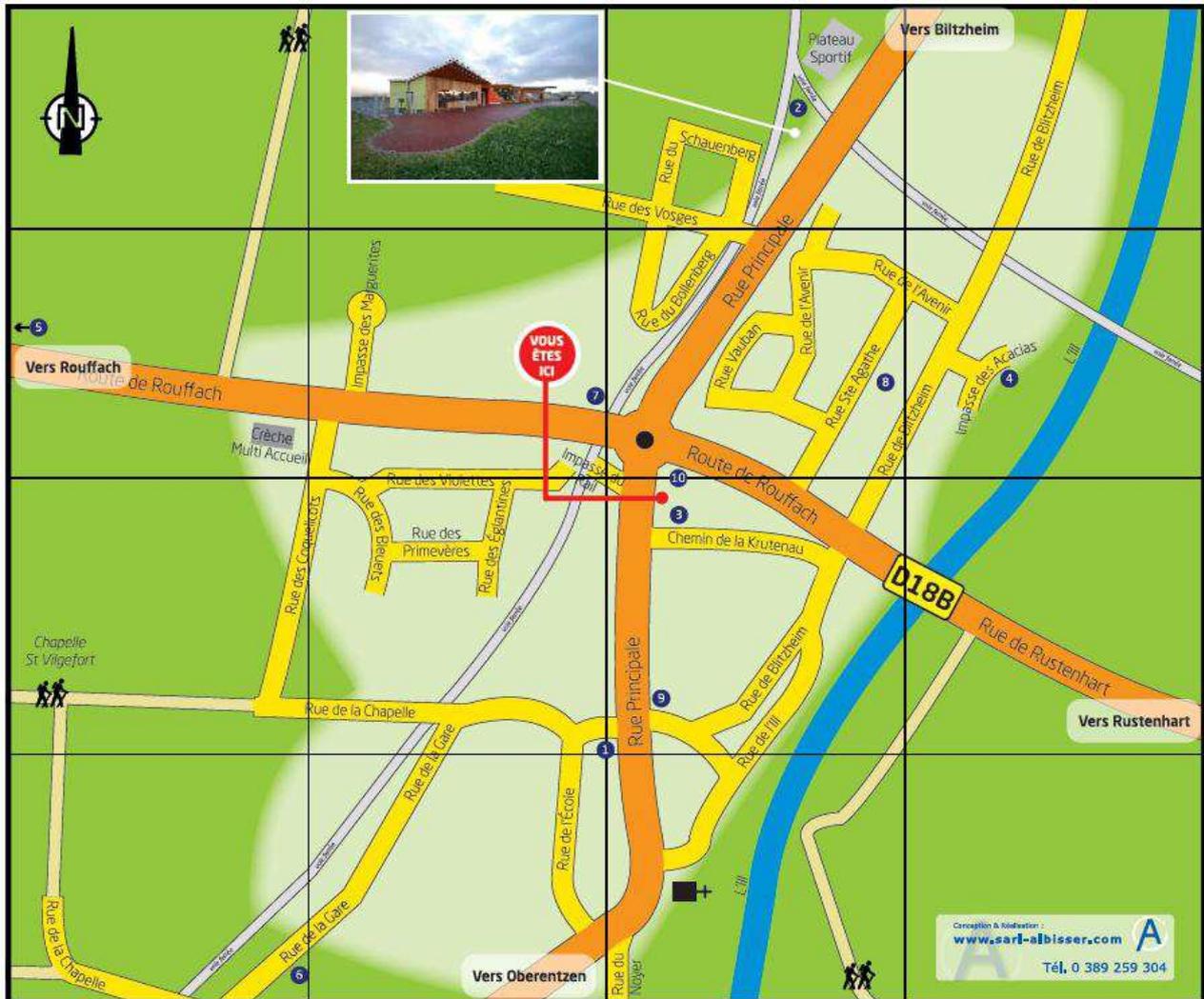


**Que faire après
une piqûre de tique ?**

Il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 à 8 semaines). En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs... il faudra consulter son médecin traitant. En effet, un traitement adapté permettra d'éviter le développement d'une maladie de Lyme ou d'une autre maladie transmise par les tiques.



Plan de la commune



Mairie de Niederentzen - 14 rue principale - 68127 NIEDERENTZEN
mairie@niederentzen.fr

Tél : 03 89 49 45 52 Fax : 03 89 49 93 07
 Site : www.niederentzen.fr

Directeur de la publication : Jean-Pierre WIDMER - Maire

Conception, rédaction et réalisation : Stéphanie FARINHA - Adjointe